N°37 Jan. 2011

PÊCHEUR d'Anjou

l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques

Édito

En ce début d'année, je ne peux que renouveler mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour vous tous amis pêcheurs et vos familles.

L'an 2010 est mort ! vive 2011 !

Et pour notre loisir ?

Les négociations qui devaient avoir lieu au cours de l'année passée pour le renouvellement des baux au 1er janvier 2011 ont été repoussées par les services gestionnaires.

Aux dernières nouvelles, si tout se passe normalement, la signature devrait (il est plus prudent d'employer le conditionnel) intervenir en début d'année 2012.

En attendant, la dégradation des conditions de terrain nécessaires à une bonne pratique de la pêche, continue :

- difficulté d'accéder à certaines rives malgré la réglementation sur la servitude de marchepied.
- multiplication d'autres usagers ne participant en rien à la protection ou à la restauration du milieu.
- abaissement des niveaux liés à des prélèvements inconsidérés en période estivale.
- pollutions diffuses chroniques entrainant une prolifération de la végétation aquatique.
- colonisation de l'ensemble des cours d'eau par le silure, espèce pour laquelle une étude scientifique sérieuse s'avère incontournable, pour enfin cerner l'impact qu'elle peut avoir sur les autres populations et cesser de diviser les pêcheurs.
- réduction drastique de la période de pêche de l'anguille….

J'arrêterai là cette liste inquiétante pour l'avenir de la pêche de loisir.

Allez, soyons optimistes, les choses ne peuvent que s'améliorer dans les années à venir !! Il nous suffit d'y croire et de retrousser nos manches.

Bonne année 2011.

Halieutiquement vôtre.

Le Président,
Jean-Paul SOUTIF

Les "Après-midi à la pêche" : une initiative à la portée de toutes les AAPPMA.

Au Centre de Découverte du Milieu Aquatique et de la Pêche (CDMAP), la fédération, soucieuse de faire découvrir la pêche et de conquérir de nouveaux adhérents, mène aussi une action de promotion du loisir pêche en plus de sensibiliser le public à la protection des milieux aquatiques. Cette année encore, 2227 personnes (enfants et adultes) sont venues découvrir ou s'initier à la pêche (pêche au coup, pêche au lancer). La répartition est la suivante :

- 1066 enfants provenant des écoles du Maine et Loire
- 336 enfants provenant des écoles d'Indre et Loire
- 750 enfants provenant d'accueils de loisirs du Maine et Loire et des départements limitrophes
- 19 adultes venus en groupes
- 30 enfants et 18 adultes venus lors des « Après-midi à la pêche »
- 8 enfants venus à un APN Fédéral pêche au coup organisé aux vacances de Pâques

L'année 2010 a été marquée, par la relance des stages d'initiation à la pêche des poissons carnassiers (même si la météo a compliqué l'organisation de ceux-ci !), la création d'un Atelier Pêche Nature (APN) fédéral « pêche au coup » aux vacances de Pâques ainsi que des « Après-midi à la pêche » en partenariat avec l'Office de Tourisme de Brissac-Loire-Aubance (OT BLA).

"Après-midi à la pêche" :

mode d'emploi !

Des demandes de visiteurs individuels voulant s'initier à la pêche, une expérience réussie dans un autre département, une volonté du CDMAP de vouloir s'impliquer sur le territoire « Loire-Aubance » avec l'OT BLA sont les raisons qui ont motivé la mise en place de ce projet de découverte et d'initiation à la pêche au coup.

Du 12 juillet au 16 août 2010, 6 lundis après-midi ont été proposés au public. Pour un souci d'organisation, un minimum de 4 personnes et un maximum de 10 étaient

"Après-midi à la pêche" : une initiative à la portée de toute les AAPPMA.

requis, la gestion des réservations étant réalisée par l'OT BLA et le CDMAP.

Afin de mettre toutes les chances de notre côté, une campagne de promotion a été réalisée : document fêtes et manifestations 2010 de l'OT BLA, encart hebdomadaire « Pêcher en Anjou » dans le Courrier de l'Ouest, affiches et flyers déposés chez les dépositaires de cartes de pêche et dans les magasins de service de la communauté de communes et du bassin versant de l'Aubance (30 magasins).

"Après-midi à la pêche" : Résultats!

Le bilan pour une 1ère année est très satisfaisant à 2 niveaux. D'une part, avec 48 participants (30 enfants et 18 adultes) sur 5 lundis (le 1er lundi ayant été annulé faute d'apprentis pêcheurs), 80 % des places disponibles ont été occupées ; le maximum de personnes pouvant participer étant de 60 (6 journées à 10 personnes). D'autre part, le deuxième point de satisfaction est la venue « en famille » (enfants, parents, grands-parents) des participants. Comme on le sait tous, si l'on veut des enfants au bord de l'eau, il faut que les adultes les accompagnent !

"Après-midi à la pêche" : suite!

Suite au succès 2010, la fédération va reconduire cette action en 2011 (les dates vous seront communiquées dans le prochain Pêcheur d'Anjou).

Les bénévoles d'AAPPMA qui prennent plaisir à transmettre et à partager cette passion peuvent aussi se lancer dans ce type d'action, même une seule fois dans l'année. Il y a sûrement l'office de tourisme ou le syndicat d'initiative local qui vous attend ! Alors n'hésitez pas, sachant que cela permettra de vous faire encore mieux connaître et d'inciter certains participants à s'inscrire à un Atelier Pêche Nature par la suite. Notre 1ère expérience est à votre disposition ! N'hésitez pas à nous appeler.

J.S.

Retour sur le premier site de restauration de cours d'eau du département

En 1999, un an avant la parution de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (qui demande aux états membres que les cours d'eau atteignent un bon état écologique d'ici 2015) et donc bien avant sa traduction en droit français qui date de 2004, le Syndicat de l'Aubance et la Fédération de Pêche avaient décidé de mettre en place le 1er chantier de restauration de cours d'eau du département sur le secteur situé à Charcé Saint Ellier, entre le pont des Buttes et le pont de Longueville. Sur ce tronçon recalibré de l'Aubance, long de 3 km, on ne comptait pas moins de 4 barrages et la municipalité qui venait d'acquérir de nombreuses parcelles en bordure de rivière était demandeuse de l'aménagement du site (cf. P.A. n° 9 et 13).

Quoiqu'il en soit, les deux barrages intermédiaires ont été préalablement effacés, en décembre 1999 pour le premier puis en octobre 2000 pour le second afin de rétablir le libre écoulement des eaux, de permettre à la rivière de retrouver une certaine dynamique hydro-sédimentaire et d'améliorer les processus naturels d'auto-épuration. Puis des aménagements du lit mineur ont été entrepris durant l'été 2001 : une douzaine d'épis et de cordons rocheux ainsi qu'un micro-seuil ont été installés sur le tronçon de 300 m situé entre l'ancien clapet de Marin et le pont Albert pour diversifier les écoulements et les habitats piscicoles. En 2004, deux radiers d'une vingtaine de mètres de long chacun furent ajoutés aux premiers aménagements afin d'accélérer localement les écoulements et d'améliorer l'oxygénation de l'eau (de tels aménagements n'ont malheureusement pu être mis en place plus en amont sur des parcelles privées). Enfin, une frayère à brochet d'environ 700 m2 a été aménagée à proximité d'une zone humide qui, elle, a été conservée afin de recueillir et d'épurer les eaux de ruissellement du bassin versant agricole.

Un suivi du site a été mis en place dès le début de l'expérimentation même si aucun point «zéro» n'a pu être fait alors que les barrages étaient en position relevée. Des analyses de la qualité du milieu ont été réalisées à partir des invertébrés aquatiques (IBGN) et des diatomées (IBD) colonisant la rivière mais le suivi le plus important a porté sur l'évolution du peuplement piscicole. Des pêches électriques ont donc été réalisées régulièrement sur un tronçon de 130 mètres de long et présentant une profondeur moyenne inférieure à 30 cm. L'IPR (Indice Poisson Rivière) a ainsi été calculé. Cet indicateur permet de rendre compte de la qualité d'un cours d'eau, tant au niveau de sa qualité d'eau que de ses habitats, en fonction des espèces qu'on y trouve, de leurs spécificités écologiques et de leur sensibilité aux facteurs de perturbations.

Les actions alors préconisées (effacement d'ouvrages, diversification des écoulements et des habitats aquatiques, aménagement d'une zone humide) afin de restaurer les fonctionnalités écologiques de la rivière avaient fait figure d'épouvantail alors qu'elles sont désormais recommandées dans toutes les opérations de restauration de cours d'eau.

	2000	2001	2002	2005	2008*
Diversité	6	7	12	12	18
Effectif	259	828	1175	2275	3173
Densité (ind/100 m²)	48	131	204	433	551
Poids (kg)	2,5	5,3	14,3	13,3	32
Biomasse (kg/ha)	48	92,5	250	255	554
Indice Poisson IPR	25,17	22,53	17,47	24,02	30,70
Classe de qualité	Mauvaise	Passable	Passable	Passable	Mauvaise

* un seul passage lors de la pêche électrique

Résultats des pêches électriques effectuées lors du suivi du site

En 2000, quelques mois après l'effacement du premier barrage le peuplement piscicole est principalement constitué de 3 espèces d'eau courante (goujon, chevesne et loche franche) peu sensibles à la dégradation du milieu. Les années suivantes, ce peuplement s'accroit notablement, ces trois espèces retrouvant des conditions favorables à leur reproduction. La biomasse

Retour sur le premier site de restauration de cours d'eau du département

en goujon est, par exemple, passée de 16 kg/ha la première année à plus de 40 kg/ha l'année suivante pour atteindre 90 kg/ha en 2002. Cette année là, six mois après les travaux de diversification des habitats, la richesse du peuplement augmente significativement et la moitié des espèces attendues sont recensées. Aux espèces rhéophiles (d'eau courante), s'ajoutent des espèces limnophiles (d'eau calme) comme le gardon ou la bouvière et quelques spécimens de carpe, tanche ou rotengle. Ainsi, en 2002, l'indice poisson est le meilleur et la biomasse totale atteint celle prévisible pour ce type de milieu (entre 250 et 300 kg/ha). A titre de comparaison, une pêche électrique réalisée sur un tronçon impacté par un barrage et présentant une hauteur d'eau d'environ un mètre, n'a permis de capturer que 235 poissons (11 espèces) pour seulement 153 kg/ha.

En 2005, le peuplement est assez comparable même si le nombre de poissons capturés a encore quasiment doublé. Toutefois, il manque toujours les espèces plus sensibles ou celles présentant les exigences écologiques les plus strictes (truite, chabot, lamproie de planer, et cyprinidés rhéophiles comme le vairon, le hotu, le barbeau, la vandoise et le spirlin).
Enfin, en 2008, l'IPR perd une classe qualité car, même si le nombre d'espèces est supérieur, beaucoup sont caractéristiques des milieux stagnants et ne devraient pas être présentes. De plus, la quantité de poissons capturés était telle que nous n'avons réalisé qu'un seul passage lors de la pêche électrique alors que le protocole en demande deux. Tous ces poissons sont vraisemblablement issus d'un plan d'eau situé sur le bassin versant et vidangé l'hiver précédent. On notera, toutefois, la capture des trois premières vandoises qui ont (enfin) réussi à remonter de la Loire, même si les ouvrages en aval ne sont pas tous définitivement effacés.

Tous ces résultats s'avèrent tout de même encourageants et seront, espérons le, confirmés en 2011 lors de la prochaine campagne d'échantillonnage. En effet, même si la capture d'anguilles sur le site est aléatoire, même si le rétablissement d'une population de brochet reste à confirmer, et même si certaines espèces ont définitivement disparu et que des opérations de réintroduction (scientifiquement organisées et suivies) seront nécessaires si on veut un jour les retrouver sur l'Aubance, le peuplement piscicole à Charcé Saint Ellier est rapidement redevenu conforme à ce que l'on pouvait attendre pour une rivière qui était si dégradée. Il est important de souligner que, contrairement aux idées reçues, la richesse d'un peuplement piscicole dépend directement de la diversité des habitats aquatiques et non pas de la hauteur d'eau.

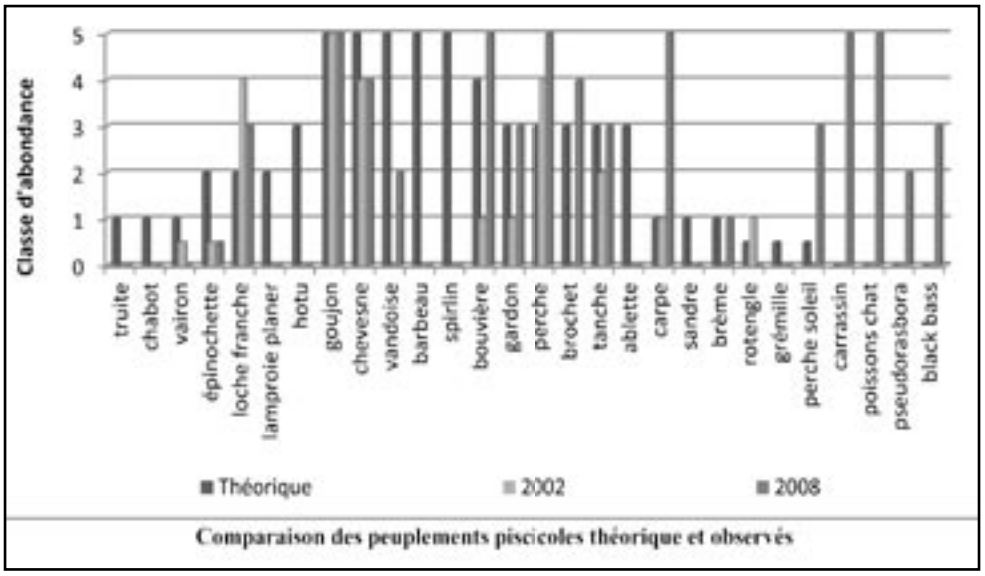

Comparaison des peuplements piscicoles théorique et observés

Plusieurs paramètres doivent cependant être pris en compte dans l'élaboration des prochains travaux de restauration de cours d'eau. Tout d'abord, les exigences de la DCE sont telles que les travaux de diversification des écoulements et des habitats aquatiques, comme ceux menés à Charcé Saint Ellier de façon «avant-gardiste», ne sont plus suffisants. Des actions de renaturation doivent maintenant être entreprises afin de rendre aux cours d'eau toutes leurs fonctionnalités, en les considérant aussi bien dans leur dimension longitudinale (lit mineur/continuité), que transversale (le lit majeur/zones humides) ou verticale (nappe alluviale/phréatique). Ceci nous amènera, sans nul doute, dans les années à venir, à débattre de certains usages en bordure de rivières (plans d'eau, drainage, forage en nappe «pseudo» profonde, …).

Il faut également être conscient que le projet le plus poussé peut être sans aucune efficacité si la rivière restaurée est affectée périodiquement d'un manque d'eau causé par des usages impactant directement la ressource. De même, on aura beau redonner à un cours d'eau toutes ses facultés d'autoépuration, si la charge polluante est vraiment trop importante ou si l'élément polluant présente une toxicité aigüe (comme c'est le cas pour les produits phytosanitaires), les espèces les plus sensibles ne pourront jamais accomplir correctement leur cycle biologique. La gestion d'un cours d'eau n'est donc pas seulement affaire de «qualité d'eau» et de «poissons», mais ce sont bien toutes les activités et les usages en jeu sur son bassin versant qui doivent être pris en considération. Souhaitons que les programmes d'actions des années à venir soient suffisamment ambitieux pour atteindre les objectifs de reconquête de la qualité des milieux aquatiques, car c'est notre principale ressource en eau potable qui en dépend.

Y. N.

Vers un Pêcheur d'Anjou numérique …

Dorénavant, vous pouvez recevoir la revue "Pêcheur d'Anjou" par mail (et non plus sous format papier pour ceux déjà inscrits),

De plus , vous recevrez d'autres informations (manifestation, nouvelle réglementation, travaux…) qu'il nous semble important de vous communiquer.

Le pêcheur d'Anjou, étant tiré à 11 000 exemplaires (dont plus de 10 000 sont envoyés sous enveloppe), la fédération a choisi ce nouveau mode de distribution afin de permettre à chacun de continuer à recevoir cette revue gratuitement.

N'hésitez pas à nous donner votre adresse mail soit en remplissant le coupon joint à votre carte de pêche, soit directement sur le site en vous inscrivant à la newsletter ou encore en nous contactant.

N.C.

Participez au recensement piscicole en complétant la fiche ci-dessous (ou sa photocopie). Inscrivez dans chaque case le poids de poissons pêchés (en kilogramme), par espèce et par rivière. Renvoyez cette fiche avant mi-février à l'adresse suivante :

Fédération de Pêche de Maine-et-Loire • 14 Allée du Haras • 49100 ANGERS

Nom : ..... Prénom : ..... A.A.P.P.M.A. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Nombre de sorties : ..... Nombre de bredouilles : ..... Temps total de pêche : ..... heures

* brême, chevesne, barbeau, tanche ... ** gardon, ablette, goujon, petites brêmes, petits chevesnes ...

	Loire aval	Maine	Mayenne Oudon	Vérée Sarthe	Loir Aunière	Tatinan	Thouet	Dive	Layon	Hyrôme	Authion	Thère	Sèvre Nantaise	Moine	Kébreau Verzée	Autre
Brochet																
Sandre																
Perche																
Silure																
Black-bass																
Anguille																
Carpe																
Gros cyprinidés*																
Petits**																
Poissons chat																
Truite																
Mulet																

Renvoyer votre fiches de capture 2010

PÊCHEUR 49

14, Allée du Haras – 49100 Angers – Tél. : 02 41 87 57 09

Éditeur : Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Directeur de la publication et de la rédaction : Jean-Paul SOUTIF

Rédacteurs : Nicolas CHATARD, Yann NICOLAS, Julien SAUVETRE, Jean-Paul SOUTIF

Photographies : Fédération de pêche 49, Internet

PAO : Hexa-Repro, 4 rue des Basses Fouassières, 49000 ANGERS

Mise en page : Nicolas CHATARD

Reproduction interdite

Tiré à 11 000 exemplaires